



Assemblée générale

Distr. générale
10 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixantième-deuxième session

Point 128 de la liste préliminaire*

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à l'Assemblée générale une lettre du Président du Comité des commissaires aux comptes datée du 29 juin 2007 transmettant le rapport du Comité sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2004-2005, que celui-ci a établi en application de la résolution 52/212 B et du paragraphe 9 de la résolution 58/249 A de l'Assemblée générale (voir annexe).

* A/62/50.



Annexe

Lettre d'envoi

Le 29 juin 2007

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2004-2005, en application du paragraphe 5 de la résolution 52/212 B de l'Assemblée générale en date du 31 mars 1998.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2004-2005 au 31 mars 2007

Résumé

Mandat

Le présent rapport fait le point au 31 mars 2007 de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 et approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 61/233. Il porte sur les recommandations suivantes : a) celles qui ont été appliquées; b) celles qui sont en voie d'application; c) celles qui n'ont pas été appliquées; d) celles qui sont dépassées.

Champ couvert et méthode suivie

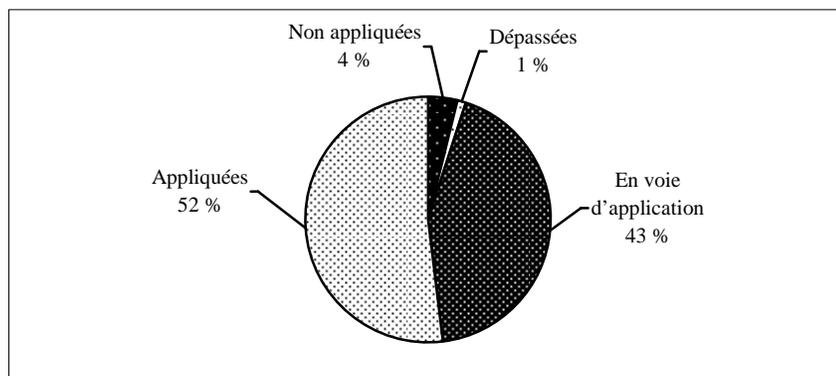
Le présent rapport porte sur 14 organismes dont les comptes donnent lieu tous les deux ans à la présentation par le Comité de rapports adressés à l'Assemblée générale. Il ne contient pas d'informations sur les activités au sujet desquelles le Comité présente chaque année des rapports à l'Assemblée ou sur celles qui ne font pas l'objet de rapports à l'Assemblée. On n'a pas émis de recommandations concernant le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2004-2005 du fait que la présentation de ses états financiers a été retardée et que l'audit a donc été reporté. Par conséquent, le rapport ne comporte pas de statistiques sur le Bureau.

Le Comité a validé les statistiques communiquées par les administrations sur la suite donnée à ses recommandations chaque fois qu'il était possible et rentable de procéder à une validation, compte tenu de ses plans de vérification. Dans les autres cas, il n'a pas encore validé les données; cette validation devrait être effectuée dans le cadre du cycle de vérification en cours.

Observations générales

Le nombre de recommandations faites par le Comité a augmenté de 28 % au cours du dernier exercice biennal. En dépit de cette augmentation, le taux d'application des recommandations du Comité était plus élevé au 31 mars 2007 qu'au 31 mai 2005.

Figure
**État de l'application des recommandations du Comité
 des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice
 biennal 2004-2005 : vue d'ensemble au 31 mars 2007**



Les raisons pour lesquelles les recommandations n'ont pas été intégralement appliquées variaient d'un organisme à l'autre. Le Comité a néanmoins dégagé quelques points communs :

- L'absence d'un mécanisme de suivi spécifique permettant d'axer l'attention des cadres supérieurs sur les dispositions à prendre pour assurer l'application intégrale des recommandations du Comité, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale;
- L'insuffisance de la coordination transversale pour l'application des recommandations qui concernaient plusieurs organismes;
- Le lancement de projets à moyen terme dans les domaines de la coordination interorganisations, des technologies de l'information et des communications, de la gestion des ressources humaines, des achats et de la gestion de trésorerie.

Le Comité a également recensé des pratiques recommandables liées à l'application de ses recommandations et au suivi dont elles font l'objet, notamment :

- L'établissement d'une liste de questions prioritaires en matière de vérification des comptes et le suivi de ces questions (sous réserve que cela ne conduise pas à négliger d'autres recommandations contraignantes);
- La validation, par des auditeurs internes, de l'appréciation portée par l'Administration sur la suite donnée aux recommandations du Comité;
- La détermination des causes de répétition de certaines observations faites par les commissaires aux comptes et l'élaboration de plans d'action appropriés pour les éliminer.

Le mandat du Comité, le champ couvert par le présent rapport et la méthode suivie pour son établissement sont exposés dans l'introduction. Les observations générales du Comité figurent dans la deuxième partie. Un état de l'application de ses recommandations détaillée par organisme est présenté dans la troisième partie.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–7 | 6 |
| II. État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes : observations générales | 8–13 | 8 |
| III. État détaillé de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, entité par entité | 14–73 | 12 |
| A. Organisation des Nations Unies | 14–18 | 12 |
| B. Centre CNUCED/OMC du commerce international | 19–20 | 14 |
| C. Université des Nations Unies | 21–25 | 16 |
| D. Programme des Nations Unies pour le développement | 26–34 | 17 |
| E. Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 35–41 | 21 |
| F. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | 42–48 | 23 |
| G. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche | 49–50 | 25 |
| H. Programme des Nations Unies pour l'environnement | 51 | 27 |
| I. Fonds des Nations Unies pour la population | 52–56 | 28 |
| J. Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) | 57–58 | 30 |
| K. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime | 59–61 | 32 |
| L. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 | 62–65 | 33 |
| M. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 | 66–69 | 35 |
| N. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies | 70–73 | 37 |
| IV. Remerciements | 74 | 39 |

I. Introduction

Mandat

1. Dans sa résolution 52/212 B, l'Assemblée générale a souligné que c'était aux chefs de département et aux directeurs de programme, en tant que gestionnaires, qu'incombaient au premier chef la responsabilité d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et l'obligation d'en rendre compte. Dans la même résolution, l'Assemblée a approuvé les propositions du Comité (voir A/52/753) visant à améliorer la suite donnée aux recommandations de cet organe approuvées par elle, sous réserve des dispositions figurant dans ladite résolution. L'Administration a pris des mesures sur les points suivants :

- a) Nécessité de préciser les calendriers d'application des recommandations;
- b) Présentation de renseignements concernant les cadres responsables;
- c) Création d'un mécanisme efficace pour renforcer le contrôle de l'application des recommandations des commissaires aux comptes. Il pourrait s'agir d'un comité spécial, composé de hauts fonctionnaires, ou de la désignation d'un coordonnateur pour les questions d'audit et de contrôle.

2. Le présent rapport fait le point au 31 mars 2007 de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'exercice biennal 2004-2005. Il porte sur les recommandations suivantes : a) celles qui ont été appliquées; b) celles qui sont en voie d'application; c) celles qui n'ont pas été appliquées; d) celles qui sont dépassées.

Champ couvert et méthode suivie

3. Le présent rapport porte sur 14 organismes dont les comptes sont vérifiés par le Comité tous les deux ans. Il ne contient pas d'informations sur les activités au sujet desquelles le Comité présente chaque année des rapports à l'Assemblée générale (opérations de maintien de la paix des Nations Unies, plan-cadre d'équipement et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) puisque, comme les années précédentes, elles font l'objet d'une annexe dans les rapports respectifs du Comité. Les entités qui ne relèvent pas de l'Assemblée (compte séquestre (Iraq) de l'ONU, Commission d'indemnisation des Nations Unies, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) ne sont pas non plus prises en considération.

4. Au moment de l'établissement du présent rapport, la vérification des comptes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal 2004-2005 n'était pas achevée car la présentation des états financiers relatifs à cet exercice par le Bureau avait été différée et la vérification antérieure programmée par le Comité pour cet organisme avait dû être interrompue. Il n'a donc pas été possible de rendre compte de la suite donnée aux recommandations qui se rapportent à l'exercice en question. Le contrôle des comptes du Bureau a été achevé le 29 juin 2007.

5. Le Comité a demandé aux 14 organismes visés de lui communiquer des informations sur la suite donnée aux recommandations figurant dans ses rapports sur les comptes de l'exercice 2004-2005 au 31 mars 2007. Chaque fois que des équipes de vérification étaient déjà présentes au siège entre le 31 mars et le 31 mai 2007 pour des missions de planification ou des tests de corroboration, elles ont validé ces

données. Dans la plupart des autres cas, le Comité a jugé qu'il ne serait pas économiquement rationnel d'affecter des équipes tout spécialement au contrôle et à la validation des données communiquées. Le contrôle serait effectué au moment voulu pour qu'elles puissent figurer dans les rapports pertinents destinés à l'Assemblée générale sur les états financiers de l'exercice 2006-2007. Dans le cas de l'Organisation des Nations Unies, des équipes spéciales ont été envoyées aux sièges de New York et de Genève, compte tenu du grand nombre de recommandations considérées (176).

6. Le processus de validation consistait à procéder à des analyses documentaires et à demander des pièces justificatives pour étayer les évaluations fournies par les administrations. Le Comité n'a pas effectué de déplacements sur le terrain dans le cadre de ses travaux. Chaque fois que les éléments d'information communiqués ne corroboraient pas les évaluations, le Comité a incorporé ses propres appréciations dans les données validées qui figurent dans le présent rapport. Lorsqu'il n'y avait pas d'équipes prévues pour la conduite d'analyses ou que des procédures de vérification complémentaires étaient requises pour parvenir à des conclusions satisfaisantes, les données sont caractérisées comme étant « non validées ». Le tableau I ci-dessous rend compte des résultats du processus de validation pour chacune des entités considérées. Dans tous les cas, l'état de l'application de certaines recommandations n'a pas pu être déterminé avant l'accomplissement d'opérations importantes sur les états financiers de l'exercice 2006-2007.

Tableau I

Étendue des opérations de validation effectuées par le Comité des commissaires aux comptes sur l'application des recommandations figurant dans ses rapports relatifs à l'exercice biennal 2004-2005

| <i>Organisme</i> | <i>Nombre de recommandations dans le rapport 2004-2005</i> | <i>Résultats</i> |
|--|--|------------------|
| Organisation des Nations Unies | 176 | Validé |
| Centre CNUCED/OMC du commerce international | 13 | Validé |
| Université des Nations Unies | 15 | Validé |
| Programme des Nations Unies pour le développement | 115 | Validé |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 96 | Validés |
| Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | 34 | Validé |
| Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche | 21 | Validé |
| Programme des Nations Unies pour l'environnement | 26 | Non validé |
| Fonds des Nations Unies pour la population | 42 | Non validé |
| Programme des Nations Unies pour les établissements humains | 18 | Non validé |
| Office des Nations Unies contre la drogue et le crime | 30 | Validé |
| Tribunal pénal international pour le Rwanda | 33 | Validé |
| Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie | 11 | Validé |
| Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies | 21 | Validé |

7. Certaines administrations ont fourni au Comité des statistiques actualisées sur la suite donnée à ses recommandations. Elles n'ont pas été incluses dans le présent rapport en raison des contraintes dues au fait que les possibilités de validation étaient limitées et des impératifs liés au respect des délais de publication et à l'harmonisation.

II. État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes : observations générales

8. Le nombre des recommandations formulées par le Comité a plus que triplé au cours des quatre derniers exercices biennaux et il a augmenté de 28 % pendant le dernier exercice, comme on peut le voir dans le tableau 2. Ce nombre dépend de plusieurs facteurs liés à la gestion et à la vérification des comptes. Comme les facteurs relatifs à la vérification des comptes ont varié dans le temps, cette série de statistiques ne reflète pas directement la qualité de la gestion des organismes dont les comptes ont été vérifiés.

Tableau 2

Nombre de recommandations émises par le Comité des commissaires aux comptes pour les exercices biennaux 1998-1999, 2000-2001, 2002-2003 et 2004-2005

| | Nombre de recommandations | | | | Augmentation en pourcentage (de 2002-2003 à 2004-2005) |
|--------------|---------------------------|------------|------------|------------------------|--|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | 2002-2003 | 2004-2005 | |
| Total | 208 | 335 | 509 | 651^a | 28 |

^a Le chiffre indiqué pour l'exercice 2004-2005 ne tient pas compte des recommandations faites au sujet de l'UNOPS, qui étaient incluses dans les données relatives aux exercices antérieurs.

9. En dépit de l'augmentation du nombre de recommandations formulées par le Comité, le taux d'application de ces recommandations était plus élevé au 31 mars 2007 qu'au 31 mai 2005. Les suites données aux recommandations par les différents organismes visés sont récapitulées dans le tableau 3 et la figure 1.

Tableau 3

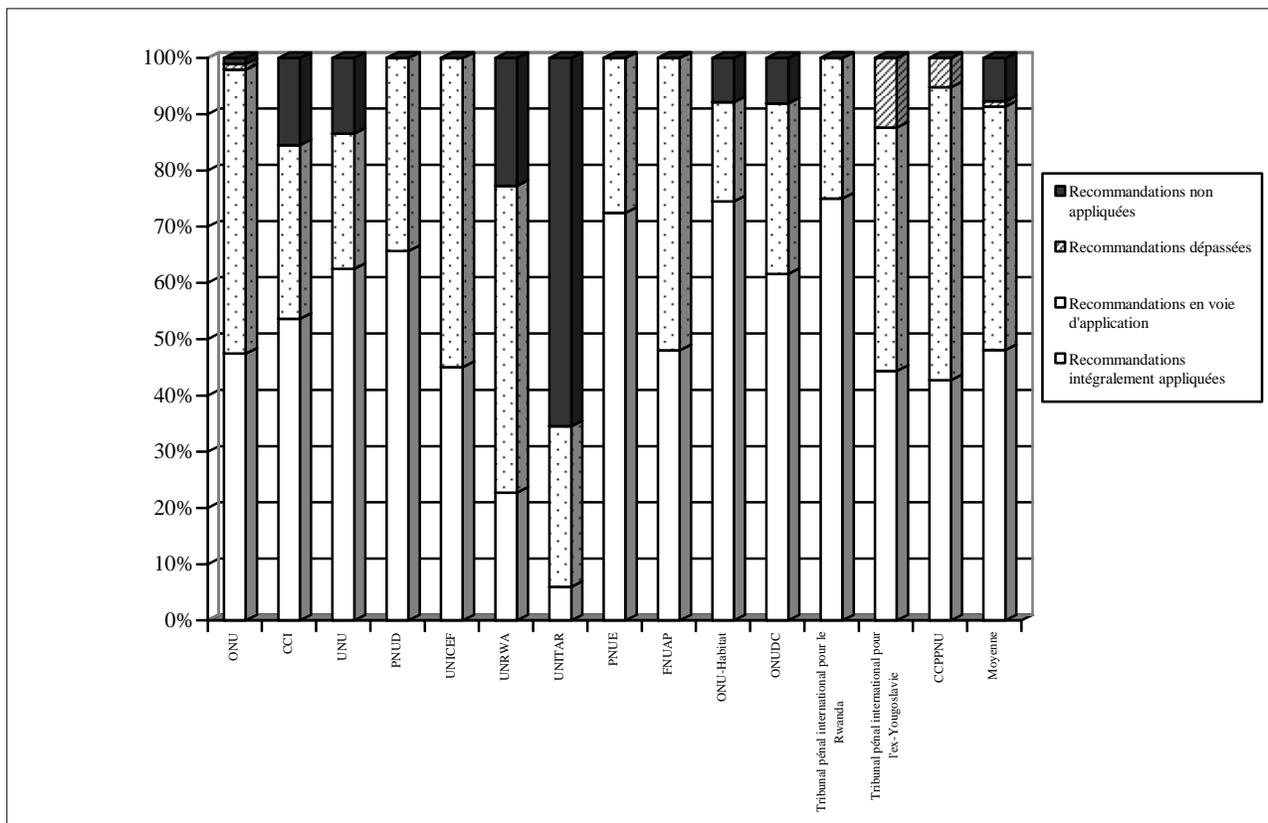
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005 au 31 mars 2007

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|--------------------------------|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Organisation des Nations Unies | 176 | 79 | 45 | 95 | 54 | 2 | 1 | – | – | – |

| | <i>Nombre de recommandations</i> | | <i>Appliquées</i> | | <i>En voie d'être appliquées</i> | | <i>Non appliquées</i> | | <i>Dépassées</i> | |
|--|----------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> |
| Centre CNUCED/OMC du commerce international | 13 | 6 | 46 | 5 | 39 | – | – | 2 | 15 | |
| Université des Nations Unies | 15 | 10 | 67 | 3 | 20 | – | – | 2 | 13 | |
| Programme des Nations Unies pour le développement | 115 | 78 | 68 | 37 | 32 | – | – | – | – | |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 96 | 46 | 48 | 50 | 52 | – | – | – | – | |
| Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | 34 | 9 | 26 | 17 | 50 | 1 | 3 | 7 | 21 | |
| Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche | 21 | 1 | 5 | 5 | 24 | – | – | 14 | 71 | |
| Programme des Nations Unies pour l'environnement | 26 | 20 | 77 | 6 | 23 | – | – | – | – | |
| Fonds des Nations Unies pour la population | 42 | 21 | 50 | 21 | 50 | – | – | – | – | |
| Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) | 18 | 14 | 78 | 3 | 17 | – | – | 1 | 5 | |
| Office des Nations Unies contre la drogue et le crime | 30 | 19 | 63 | 10 | 33 | – | – | 1 | 4 | |
| Tribunal pénal international pour le Rwanda | 33 | 25 | 76 | 8 | 24 | – | – | – | – | |
| Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie | 11 | 5 | 45 | 5 | 45 | 1 | 10 | – | – | |
| Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies | 21 | 9 | 43 | 11 | 52 | 1 | 5 | – | – | |
| Total | 651 | 342 | 52 | 276 | 43 | 5 | 1 | 28 | 4 | |
| 2002-2003 (pourcentage) ^a | 509 | 235 | 46 | 230 | 45 | – | – | 44 | 9 | |

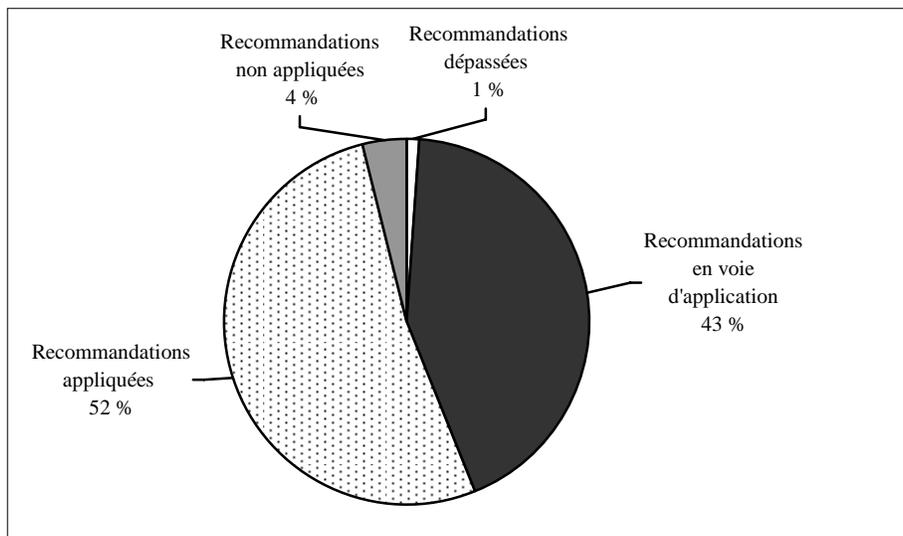
^a État de l'application des recommandations figurant dans les rapports du Comité sur l'exercice biennal 2002-2003 au 31 mai 2005 (suivant le rapport A/60/113). Ces données permettent de comparer les résultats obtenus pour l'application de deux séries différentes de recommandations au cours de deux exercices biennaux successifs.

Figure 1
**État de l'application des recommandations du Comité des commissaires
 aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005, organisme
 par organisme, au 31 mars 2007**



10. Au paragraphe 2 de sa résolution 61/233, l'Assemblée générale a approuvé toutes les recommandations figurant dans les rapports du Comité sur les comptes de l'exercice 2004-2005, telles qu'elles sont répertoriées dans le tableau 3 plus haut. Cependant, le Comité note que 4 % d'entre elles n'avaient pas été appliquées au 31 mars 2007, comme indiqué dans la figure 2.

Figure 2
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble au 31 mars 2007



11. Les raisons pour lesquelles les recommandations n'ont pas été intégralement appliquées variaient d'un organisme à l'autre. Le Comité a néanmoins dégagé quelques points communs :

- L'absence d'un mécanisme de suivi spécifique permettant d'axer l'attention des cadres supérieurs sur les dispositions à prendre pour assurer l'application intégrale des recommandations du Comité, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale;
- L'insuffisance de la coordination transversale pour l'application des recommandations qui concernaient plusieurs organismes;
- Le lancement de projets à moyen terme dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de la gestion des ressources humaines, des achats et de la gestion de trésorerie.

12. Le Comité présume qu'il faudra un certain temps pour que les projets en question (réforme de la gestion des ressources humaines, amélioration des techniques informatiques et des méthodes de gestion concernant la trésorerie, application des recommandations du Groupe sur la cohérence et mise en place d'un progiciel de gestion intégré) portent leurs fruits. Il suivra ces questions de près afin de s'assurer que l'application de ses recommandations ne sera pas excessivement retardée.

13. Le Comité a également recensé des pratiques recommandables liées à l'application de ses recommandations et au suivi dont elles font l'objet, notamment :

- L'établissement d'une liste de questions prioritaires en matière de vérification des comptes et le suivi de ces questions (sous réserve que cela ne conduise pas à négliger d'autres recommandations contraignantes);

- La validation, par des auditeurs internes, de l'appréciation portée par l'Administration sur la suite donnée aux recommandations du Comité;
- La détermination des causes de répétition de certaines observations faites par les commissaires aux comptes et l'élaboration de plans d'action appropriés pour les éliminer.

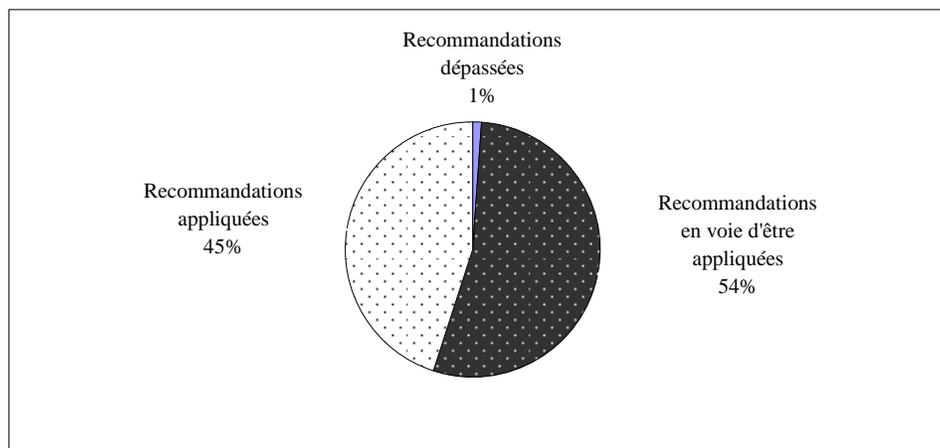
III. État détaillé de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, entité par entité

A. Organisation des Nations Unies

14. Comme il ressort de la figure 3, sur les 176 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005¹, 79 (45 %) avaient été appliquées, 95 (54 %) étaient en voie de l'être et 2 (1 %) étaient dépassées. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé l'information sur l'application de ses recommandations, qui est présentée ci-dessous.

Figure 3

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



15. Comme il ressort du tableau 4, le taux d'application était relativement bas dans quatre domaines : gestion des ressources humaines, gestion de la trésorerie et des placements, services interorganisations et technologies de l'information et des communications.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5 (A/61/5)*, vol. I, chap. II.

Tableau 4
**État de l'application des recommandations du Comité des commissaires
aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005, par grand domaine**

| | Nombre de recommen- dations | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|-----------------------------------|------------|-------------|------------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Questions financières | 35 | 22 | 63 | 13 | 37 | – | – | – | – |
| Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux | 4 | 1 | 25 | 3 | 75 | – | – | – | – |
| Technologies de l'information et des communications | 10 | 3 | 30 | 7 | 70 | – | – | – | – |
| Gestion des programmes et budgétisation axée sur les résultats | 23 | 13 | 57 | 10 | 43 | – | – | – | – |
| Gestion de la trésorerie et des placements | 13 | 3 | 23 | 10 | 77 | – | – | – | – |
| Activités productrices de recettes | 8 | 3 | 38 | 5 | 63 | – | – | – | – |
| Gestion des achats | 16 | 8 | 50 | 8 | 50 | – | – | – | – |
| Services interorganisations | 7 | 2 | 29 | 5 | 71 | – | – | – | – |
| Gestion des ressources humaines | 12 | 1 | 8 | 10 | 83 | – | – | 1 | 8 |
| Action menée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à la suite du tsunami | 23 | 11 | 48 | 12 | 52 | – | – | – | – |
| Affaires juridiques (Bureau des affaires juridiques, Cour internationale de Justice) | 7 | 5 | 71 | 2 | 29 | – | – | – | – |
| Missions politiques spéciales | 9 | 7 | 78 | 1 | 11 | – | – | 1 | 11 |
| Instituts et organismes de recherche/formation | 3 | – | – | 3 | 100 | – | – | – | – |
| Divers (Commission de la fonction publique internationale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) | 6 | – | – | 6 | 100 | – | – | – | – |
| Total | 176 | 79 | 45 | 95 | 59 | – | – | 2 | 1 |

16. La plupart des observations faites dans les quatre domaines mis en exergue plus haut dépendent, dans une certaine mesure, des réformes en cours au sein du Secrétariat. Les technologies de l'information et la gestion de la trésorerie retiennent tout particulièrement l'attention car la moitié des 27 recommandations extraites du rapport du Comité relatif à l'exercice biennal 2002-2003 qui étaient toujours en voie d'application au 31 mars 2007 s'y rapportent.

17. L'Administration a indiqué que la recommandation figurant au paragraphe 778 du rapport du Comité², préconisant l'établissement d'un avenant au contrat qui devait être soumis à l'examen du Comité local des marchés à propos de travaux sur des dispositifs de sécurité exécutés dans le cadre d'une mission politique spéciale, n'avait plus de raison d'être. Ces travaux n'étaient pas conformes aux dispositions du contrat initial, notamment en raison d'un dépassement de devis de plus de 20 % et parce que les modalités de paiement et la date d'achèvement des travaux avaient été modifiées. L'Administration n'ayant pas agi en temps voulu, les travaux ont été achevés avant que l'avenant puisse être négocié avec l'entrepreneur. Le Comité a noté que la présentation d'un avenant aurait permis d'avertir le Comité local des marchés que les travaux n'étaient pas conformes aux autorisations des organes délibérants.

18. L'Administration a déclaré que la responsabilité de l'application des recommandations incombait principalement aux directeurs de programme auxquels elles étaient adressées. Le Département de la gestion veillait à ce que la responsabilité soit assignée à un directeur de programme pour chacune des recommandations et à ce que des délais soient fixés pour leur application. Le Secrétaire général avait confié globalement au Comité de gestion le soin de veiller à ce que les directeurs de programme appliquent effectivement les recommandations en temps voulu. En novembre et décembre 2006, cet organe a évalué les progrès accomplis dans l'application des 18 principales recommandations que le Comité des commissaires aux comptes avait formulées au moins deux ans plus tôt au sujet des comptes de l'ONU. Le Comité a vérifié que 10 d'entre elles avaient été appliquées. Des objectifs trimestriels ont été définis pour les recommandations qui étaient encore en voie d'application afin de permettre un suivi régulier.

B. Centre CNUCED/OMC du commerce international

19. Sur les 13 recommandations que le Comité a faites au sujet des comptes du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal 2004-2005³, le CCI en avait appliqué 7, soit 54 %, 4 autres (31 %) étaient en voie d'application et 2 (15 %) n'avaient pas été appliquées. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé les informations sur l'application de ses recommandations présentées dans la figure 4 et le tableau 5.

² Ibid.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5* (A/61/5), vol. III, chap. II.

Figure 4
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes du Centre CNUCED/OMC du commerce international relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble

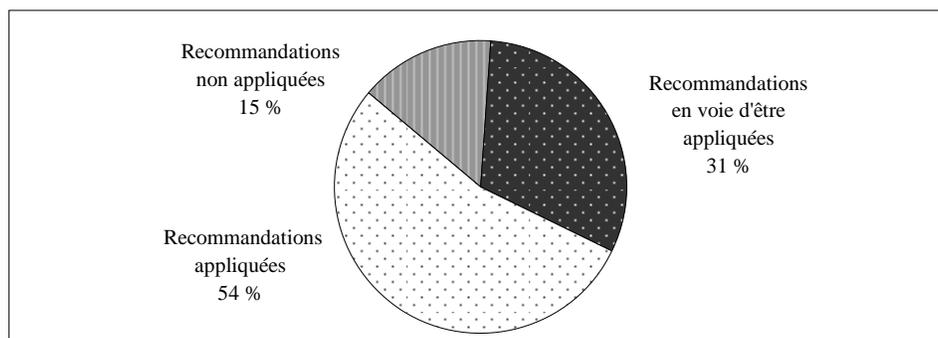


Tableau 5
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005, par grand domaine

| | Nombre de recommandations | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|--|---------------------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Questions financières | 2 | – | – | 1 | 50 | 1 | 50 | – | – |
| Normes comptables du système des Nations Unies | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Consultants et experts | 4 | 4 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Gestion du programme | 3 | 1 | 33 | 2 | 67 | – | – | – | – |
| Lutte contre la fraude en matière de technologies de l'information | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Cas de fraude ou de présomption de fraude | 2 | – | – | 1 | 50 | 1 | 50 | – | – |
| Total | 13 | 7 | 54 | 4 | 31 | 2 | 15 | – | – |

20. L'application de certaines recommandations adressées à l'ONU figurant dans le rapport du Comité relatif au CCI était subordonnée à une coordination adéquate entre les deux organismes. Pensant qu'il ne lui appartenait pas de répondre pour les recommandations adressées à l'ONU, le Centre n'avait pas fourni d'indications sur l'état de leur application. À la demande du Comité, il s'est mis en rapport avec les services compétents du Secrétariat de l'ONU afin d'obtenir des informations actualisées sur les suites données à ces recommandations. Néanmoins, la qualification « non appliquée » a été maintenue pour deux recommandations figurant dans le rapport sur les états financiers du CCI et aucune information n'avait été reçue au sujet d'une recommandation. Le Comité a fait observer que, même si

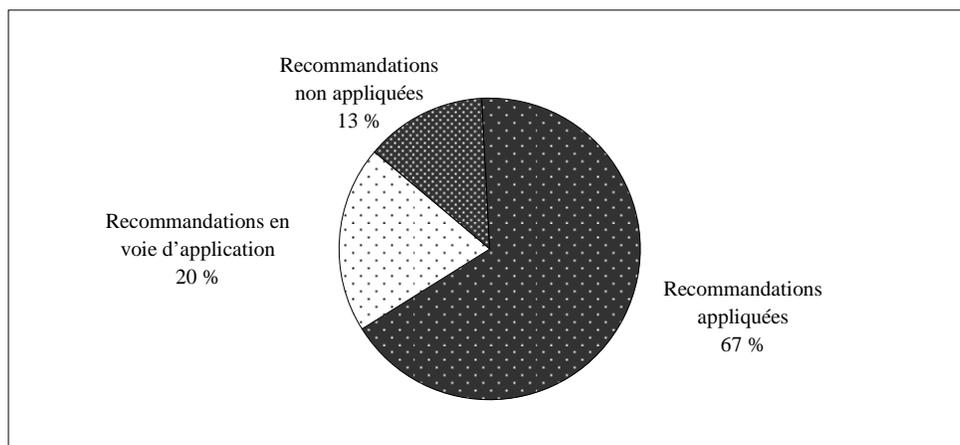
les recommandations étaient adressées à l'ONU, il appartenait au CCI de se renseigner sur l'état de leur application et d'en rendre compte au Comité. Aucune réponse n'ayant été reçue de la part de l'ONU, le Comité a considéré que cette recommandation n'avait pas été appliquée et il a engagé l'ONU et le CCI à améliorer leur collaboration en vue d'appliquer toutes les recommandations qui figurent dans son rapport sur les comptes du CCI pour l'exercice biennal 2004-2005.

C. Université des Nations Unies

21. Comme il ressort de la figure 5, l'Université des Nations Unies (UNU) a appliqué 10 (67 %) des 15 recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes de l'UNU pour l'exercice biennal 2004-2005⁴, a commencé à en appliquer trois autres (20 %) et n'a pas donné suite à deux recommandations (13 %). Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

Figure 5

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes de l'Université des Nations Unies relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



22. Comme il ressort du tableau 6, le taux d'application était relativement faible dans trois domaines : situation financière, présentation et teneur des états financiers, et gestion des programmes (voir tableau 6).

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5* (A/61/51), vol. IV, chap. II.

Tableau 6
**État de l'application des recommandations du Comité des commissaires
aux comptes se rapportant à l'exercice 2004-2005, par grands domaines**

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|--|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Situation financière | 1 | | | | 1 | 100 | | | – | – |
| Normes comptables du système des Nations Unies | 3 | 3 | 100 | | – | – | – | – | – | – |
| Présentation et teneur des états financiers | 5 | 4 | 80 | | – | – | 1 | 20 | – | – |
| Gestion des programmes | 4 | 1 | 25 | | 2 | 50 | 1 | 25 | – | – |
| Achats | 1 | 1 | 100 | | – | – | – | – | – | – |
| Consultants et vacataires | 1 | 1 | 100 | | – | – | – | – | – | – |
| Total | 15 | 10 | 67 | | 3 | 20 | 2 | 13 | – | – |

23. Les deux recommandations formulées par le Comité, tendant à ce que l'Administration envisage d'améliorer son Système de gestion des finances, du budget et du personnel pour le rendre conforme aux règles de comptabilisation et d'établissement de rapports et à ce qu'elle inscrive certaines dépenses aux rubriques adéquates dans les comptes des projets, n'avaient pas encore été appliquées par l'UNU. L'Administration a indiqué que la reprogrammation du Système de gestion entraînerait des dépenses auxquelles l'UNU risquait de ne pas pouvoir faire face. Le logiciel utilisé était obsolète et ne se prêtait pas à de nouvelles améliorations, a-t-elle ajouté. Selon ses estimations, ce système pourrait être utile à l'UNU pendant encore trois ans au maximum, après quoi on passerait à un autre système comprenant des modules de gestion des projets et de gestion du personnel.

24. Pour ce qui est de la suite donnée à la recommandation par laquelle le Comité engageait l'UNU à mettre en œuvre une stratégie qui lui permette de moins dépendre du fonds de dotation pour sa viabilité, l'Administration était en train d'étudier des modalités pour accroître le rendement des placements du fonds de dotation et faire établir une étude indépendante sur la répartition des actifs, en coordination avec le Service de la gestion des placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

25. Le Comité prend acte des efforts que l'UNU consacre à la mise en œuvre de ses recommandations relatives à la gestion des programmes et des projets. L'Administration a fait valoir qu'elle ne pourrait appliquer le système de budgétisation axée sur les résultats que de façon progressive, lorsque les unités administratives seraient mieux familiarisées avec cette approche et auraient défini des produits quantifiables.

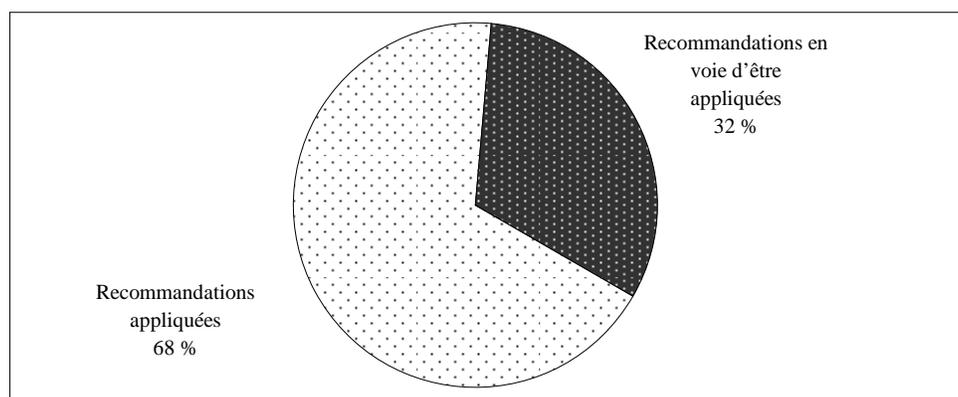
D. Programme des Nations Unies pour le développement

26. Comme il ressort de la figure 6, le PNUD a appliqué 78 (68 %) des 115 recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a faites au sujet des

comptes du Programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁵ et a commencé à en appliquer 37 autres (32 %). Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

Figure 6

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes du Programme des Nations Unies pour le développement relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



27. Comme il ressort du tableau 7, le taux d'application était relativement faible dans cinq domaines : dépenses afférentes aux programmes, gestion des programmes et des projets, coordination interorganisations, passation de marchés et gestion des contrats et contrôle interne.

Tableau 7

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes du Programme des Nations Unies pour le développement relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble

| | Nombre de recommandations | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|--------------------------------------|---------------------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Comptes bancaires et trésorerie | 4 | 3 | 75 | 1 | 25 | – | – | – | – |
| Soldes interfonds | 5 | 5 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Contributions | 3 | 3 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Fonds d'équipement des Nations Unies | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Fonds d'affectation spéciale | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5A (A/61/5/Add.1)*, chap. II.

| | <i>Nombre de recommandations</i> | | <i>Appliquées</i> | | <i>En voie d'être appliquées</i> | | <i>Non appliquées</i> | | <i>Dépassées</i> | |
|---|----------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> |
| Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite | 1 | – | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Mise en service du progiciel de gestion intégré | 13 | 11 | 84 | – | 2 | 16 | – | – | – | – |
| Dépenses afférentes aux programmes | 8 | 5 | 63 | – | 3 | 27 | – | – | – | – |
| Gestion des programmes et des projets | 7 | 1 | 14 | – | 6 | 86 | – | – | – | – |
| Coordination interorganisations | 24 | 13 | 54 | – | 11 | 46 | – | – | – | – |
| Secours après le tsunami de l'océan Indien | 10 | 6 | 60 | – | 4 | 40 | – | – | – | – |
| Passation de marchés et gestion des contrats | 14 | 8 | 57 | – | 6 | 43 | – | – | – | – |
| Contrôle interne | 6 | 3 | 50 | – | 3 | 50 | – | – | – | – |
| Gestion des ressources humaines | 5 | 5 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Gestion de la trésorerie | 7 | 7 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Gestion des équipements | 3 | 3 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Fraudes avérées et présumées | 3 | 3 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | 115 | 78 | 68 | 37 | 32 | – | – | – | – | – |

28. Le PNUD a établi un calendrier pour l'application des recommandations qui le concernent. Il a informé le Comité que les objectifs d'étape prévus pour la période allant jusqu'au 31 mars 2007 avaient été atteints. Les dépenses afférentes aux programmes exécutés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales constituaient un sujet de préoccupation dans la mesure où trois des huit recommandations n'avaient pas été intégralement appliquées. L'Administration avait indiqué que des mesures importantes seraient prises, notamment un réexamen du dispositif d'évaluation des risques établi pour l'audit des dépenses effectuées dans le cadre de l'exécution nationale, le renforcement de la fonction de contrôle et de suivi au sein des bureaux régionaux pour les projets exécutés à l'échelon national au sujet desquels les auditeurs émettent régulièrement des réserves et l'analyse des incidences qu'entraînerait, sur le plan de la politique générale, l'adoption d'arrangements différents pour les projets, applicables aux pays de programme qui posent des problèmes chroniques en matière de vérification des comptes.

29. Six des sept recommandations relatives à la gestion des programmes et des projets n'avaient pas été entièrement appliquées. L'Administration a fait savoir que ce secteur ferait l'objet d'un regain d'attention au PNUD car celui-ci s'était engagé

à produire les résultats énoncés dans le plan stratégique. L'identification des risques présentés par les projets était un élément de la stratégie de gestion des risques du PNUD et serait intégrée dans la planification des résultats à tous les échelons de l'organisation.

30. En ce qui concerne le contrôle interne, sur les six recommandations qui ont été formulées, trois seulement avaient été intégralement appliquées au 31 mars 2007. L'Administration a indiqué qu'elle s'efforçait d'analyser le volume des ressources requises pour les audits en fonction de l'évaluation des risques et de pourvoir rapidement les postes vacants au Bureau de l'audit et des études de performance; elle procéderait également à un audit de la trésorerie au siège en 2007.

31. Le PNUD a indiqué au Comité que sa recommandation relative au rapprochement des soldes des comptes interfonds du PNUD et de l'UNOPS avait été appliquée. Les deux organismes avaient identifié et résolu la plupart des problèmes d'ajustement, mais certains postes représentant un montant de l'ordre de 10 millions de dollars devaient encore faire l'objet de rectifications.

32. L'Administration du PNUD a fait observer qu'elle était sur la bonne voie pour appliquer les autres recommandations des commissaires aux comptes d'ici à la fin de 2007. Si bon nombre de recommandations relevaient de l'initiative du PNUD, certaines d'entre elles nécessitaient une coopération étroite et/ou une harmonisation avec d'autres organismes des Nations Unies. C'était le cas, par exemple, pour celles qui avaient trait aux rapprochements des comptes interorganisations et à la coordination entre les organisations et les pays de programme pour la mise en place de locaux communs et de bureaux conjoints par les Nations Unies ou encore à la coordination des secours à la suite du tsunami dans l'océan Indien.

33. Le PNUD a indiqué que l'Administration continuait à renforcer ses instruments et procédures de contrôle dans le cadre de l'application des recommandations du Comité. Il s'agissait notamment : a) de systématiser la révision périodique des 15 priorités essentielles en matière d'audit pour assurer une gestion bien orientée dans l'ensemble de l'organisation; b) de continuer d'utiliser le tableau de bord mis au point par le PNUD pour les audits afin de promouvoir la communication d'informations transparentes par les cadres et les bureaux responsables sur la suite donnée aux recommandations des auditeurs; c) de créer une fonction d'assurance de la qualité au Bureau de la gestion pour cerner les problèmes de fond et détecter les nouvelles tendances en matière d'audit; d) de donner une forme officielle au guide de l'utilisateur sur la gestion des audits au sein des bureaux du PNUD; e) d'entériner un dispositif de responsabilisation et un mécanisme de gouvernance pour le suivi des audits au PNUD; et f) de systématiser les examens périodiques par pays pour mieux cerner les problèmes aux niveaux des programmes, des finances et des ressources humaines et les questions soulevées par les audits dans tous les bureaux de pays du PNUD.

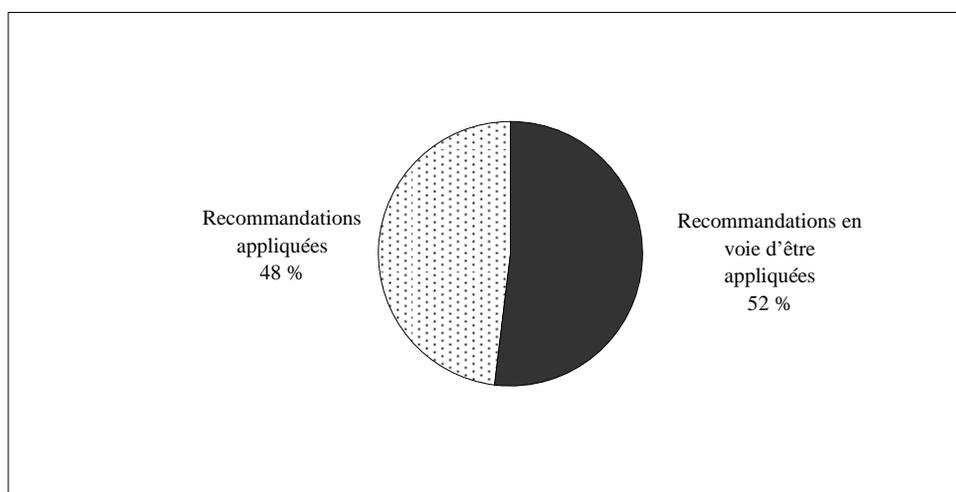
34. Le PNUD a effectué une analyse des causes fondamentales des problèmes répétitifs rencontrés dans la vérification des comptes, qui a entraîné la planification et la mise en œuvre des mesures stratégiques suivantes : a) renforcement des capacités internes grâce à des programmes de professionnalisation; b) étude d'autres types de structures d'appui, comme le centre sous-régional de prestation de services communs; et c) analyse des pratiques relatives à l'exécution nationale avec l'équipe spéciale conjointe créée à cette fin.

E. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

35. Comme il ressort de la figure 7, sur les 96 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) relatifs à l'exercice biennal 2004-2005⁶, 46 (48 %) avaient été appliquées et 50 (52 %) étaient en voie de l'être. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé l'information sur l'application de ses recommandations présentée ci-dessous, laquelle lui avait été communiquée par l'Administration.

Figure 7

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



36. Comme il ressort du tableau 8, le taux d'application était relativement bas dans six domaines : vue d'ensemble de la situation financière, gestion de la Division du secteur privé, Bureau des programmes d'urgence, Division des approvisionnements, tsunami survenu dans l'océan Indien et informatique.

Tableau 8

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2004-2005, par grand domaine

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Vue d'ensemble de la situation financière | 3 | — | — | — | 3 | 100 | — | — | — | — |

⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5B* (A/61/5/Add.2), chap. II.

| | <i>Nombre de recommandations</i> | | <i>En voie d'être appliquées</i> | | <i>Non appliquées</i> | | <i>Dépassées</i> | | |
|---|----------------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|------------------|--------------------|---|
| | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre</i> | <i>Pourcentage</i> | |
| Présentation et teneurs des états financiers | 3 | 1 | 33 | 2 | 67 | – | – | – | – |
| Biens durables | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Comptes débiteurs et créditeurs | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Manuel de gestion financière et de comptabilité | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Inscriptions au compte de profits et pertes | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Gestion de la Division du secteur privé | 6 | 1 | 17 | 5 | 83 | – | – | – | – |
| Bureau des programmes d'urgence | 5 | 2 | 40 | 3 | 60 | – | – | – | – |
| Division des approvisionnements | 12 | 3 | 25 | 9 | 75 | – | – | – | – |
| Tsunami survenu dans l'océan Indien | 17 | 9 | 53 | 8 | 47 | – | – | – | – |
| Coordination interinstitutions | 16 | 10 | 63 | 6 | 37 | – | – | – | – |
| Bureau de l'audit interne | 7 | 5 | 71 | 2 | 29 | – | – | – | – |
| Bureaux exécutifs | 13 | 10 | 77 | 3 | 23 | – | – | – | – |
| Informatique | 9 | 2 | 22 | 7 | 78 | – | – | – | – |
| Audits de pays | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Total | 96 | 46 | 48 | 50 | 52 | – | – | – | – |

37. Le Comité ayant souligné que, dans le cadre de ses activités de collecte de fonds, l'UNICEF devrait s'efforcer de faire augmenter la part des ressources ordinaires, l'Administration a, dans le plan de financement pluriannuel, à l'occasion de sa participation à deux conférences d'annonces de contributions (ONU et UNICEF), au moyen d'activités de mobilisation et par la mise en exergue d'interventions financées à l'aide des ressources ordinaires axées sur les résultats et exécutées à tous les niveaux, insisté auprès des donateurs sur l'importance stratégique de ces ressources.

38. S'agissant de la gestion de la Division du secteur privé, l'Administration a indiqué qu'elle avait veillé au respect de toutes les dispositions des accords de coopération conclus avec les comités nationaux, et avait notamment : a) élaboré l'annexe sur les rapports financiers devant être jointe aux accords de coopération passés avec les comités nationaux; b) travaillé avec les comités nationaux pour qu'il soit correctement rendu compte du montant total des dépenses d'appui aux activités de collecte de fonds et à l'exécution des programmes. Elle a également indiqué qu'elle avait mené à bien l'étude des moyens qui permettraient d'harmoniser le traitement comptable des recettes provenant des activités de collecte de fonds

menées dans le secteur privé et examinerait les résultats, ainsi que les recommandations formulées, lorsqu'elle se pencherait sur l'étude de la structure administrative de l'UNICEF et sur la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public.

39. Concernant l'observation faite par le Comité au sujet des achats effectués d'urgence par la Division des approvisionnements, l'UNICEF a indiqué que des normes de qualité allaient être établies pour les volets approvisionnement et logistique des plans relatifs à la préparation aux crises et aux interventions d'urgence, parallèlement à l'étude de la stratégie de gestion des achats pour les situations d'urgence.

40. S'agissant du tsunami, l'UNICEF avait a) fait le nécessaire pour obtenir des gouvernements des pays touchés l'approbation des plans de travail des programmes de pays pour l'utilisation des fonds reçus en sus des montants initialement demandés; b) veillé à ce que les fonds reçus pour les secours d'urgence soient alloués conformément aux appels lancés ou selon les besoins recensés; c) tenté d'amener les donateurs à approuver explicitement l'extension ou la modification des zones géographiques et des domaines thématiques auxquels pouvaient être alloués les fonds qui lui avaient été confiés; d) collaboré avec les organismes siégeant au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de l'évaluation de la capacité financière et administrative de ses partenaires opérationnels.

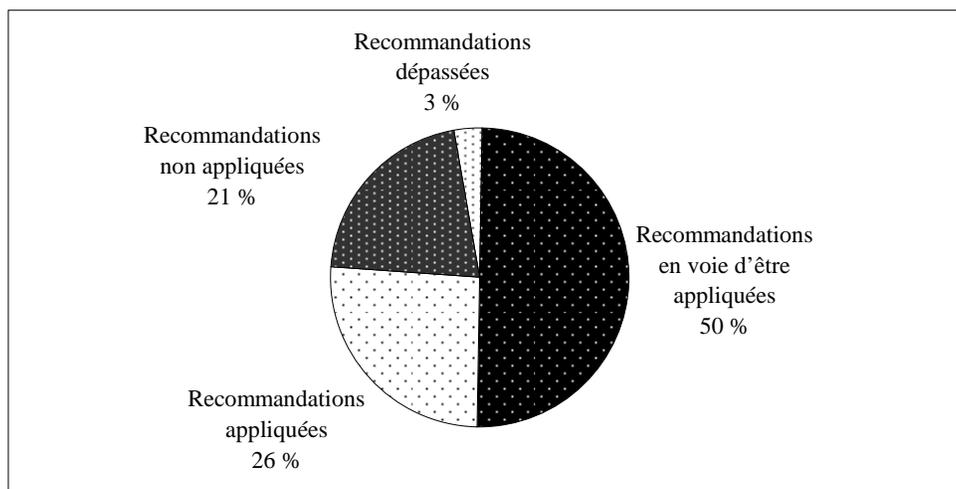
41. L'UNICEF a expliqué qu'il avait continué de se pencher sur les questions d'informatique et de télématique. Il avait créé un centre mondial pour les opérations de sécurité chargé de la gestion de tous les contrôles logiques, et était en train de mettre au point un système d'alertes automatiques, ainsi que d'établir des statistiques sur l'utilisation des ressources informatiques. L'UNICEF évaluait régulièrement la vulnérabilité de ses pare-feu, compte tenu de l'évolution des dispositifs de sécurité informatique et des fonds disponibles.

F. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

42. Comme il ressort de la figure 8, sur les 34 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) relatifs à l'exercice biennal 2004-2005⁷, 9 (26 %) avaient été appliquées, 17 (50 %) étaient en voie d'être appliquées, 7 (21 %) n'avaient pas été appliquées et 1 (3 %) était dépassée. Ces statistiques, fondées sur le suivi de l'application des recommandations assuré par l'UNRWA, ont été fournies par les services de contrôle interne de l'Office. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », elles ont été validées par le Comité.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5C* (A/61/5/Add.3), chap. II.

Figure 8
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



43. Comme il ressort du tableau 9, le taux d'application était relativement faible dans cinq domaines : gestion des contrats et des marchés, gestion des ressources humaines, gestion axée sur les résultats, gestion des programmes et des projets et technologies de l'information et des communications.

Tableau 9
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2004-2005, par grand domaine

| | Nombre de recommandations | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|---------------------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Questions financières | 2 | 1 | 50 | 1 | 50 | – | – | – | – |
| Terrains et bâtiments | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Gestion des achats et des contrats | 4 | 1 | 25 | 2 | 50 | 1 | 25 | – | – |
| Gestion des ressources humaines et Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional | 8 | 1 | 13 | 4 | 50 | 2 | 25 | 1 | 13 |
| Gestion axée sur les résultats | 5 | 1 | 20 | 4 | 80 | – | – | – | – |
| Gestion des programmes et des projets | 2 | – | – | 2 | 100 | – | – | – | – |

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Gestion de la trésorerie et des liquidités | 1 | 100 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises | 2 | 50 | 1 | 50 | 1 | 50 | – | – | – | – |
| Technologies de l'information et des communications | 9 | 22 | 2 | 22 | 3 | 33 | 4 | 44 | – | – |
| Total | 34 | 26 | 9 | 26 | 17 | 50 | 7 | 21 | 1 | 3 |

44. Le Comité a noté le faible taux d'application de ses recommandations (26 %). Certaines recommandations portaient sur plusieurs années et leur mise en œuvre intégrale demandait un effort soutenu.

45. Les 17 recommandations relatives à l'informatique et à la gestion des ressources humaines représentaient la moitié du total, et 6 n'avaient pas été appliquées. L'Administration a indiqué que l'UNRWA n'avait pas fini d'élaborer les règles de sécurité informatique et le plan d'application qui devaient permettre de renforcer les capacités dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

46. L'Administration a fait observer que le programme de réforme de la gestion interne d'une durée de trois ans, axé sur le développement institutionnel, comportait une stratégie pour la gestion des ressources humaines élaborée à l'issue de consultations internes et avec l'aide d'un expert externe. Cette stratégie portait sur les grandes questions relatives aux effectifs (rétention, recrutement, relève et cessation de service), à la formation et au perfectionnement, au suivi du comportement professionnel, à la gestion de la rémunération, aux services touchant les ressources humaines et à l'égalité des sexes.

47. Comme indiqué précédemment, l'UNRWA n'avait adopté aucune politique, directive ou instruction concernant la mise en œuvre, à long terme, de méthodes de gestion axée sur les résultats. L'Administration a indiqué que l'instauration d'une gestion axée sur les résultats était prévue dans son programme de réforme de la gestion en trois ans.

48. L'Administration a fait observer que l'UNRWA demeurait déterminé à mettre en œuvre toutes les recommandations dans les meilleurs délais. Les recommandations en suspens concernaient le processus de développement institutionnel de l'Office et il fallait, pour qu'elles puissent être appliquées, que des fonds supplémentaires soient disponibles.

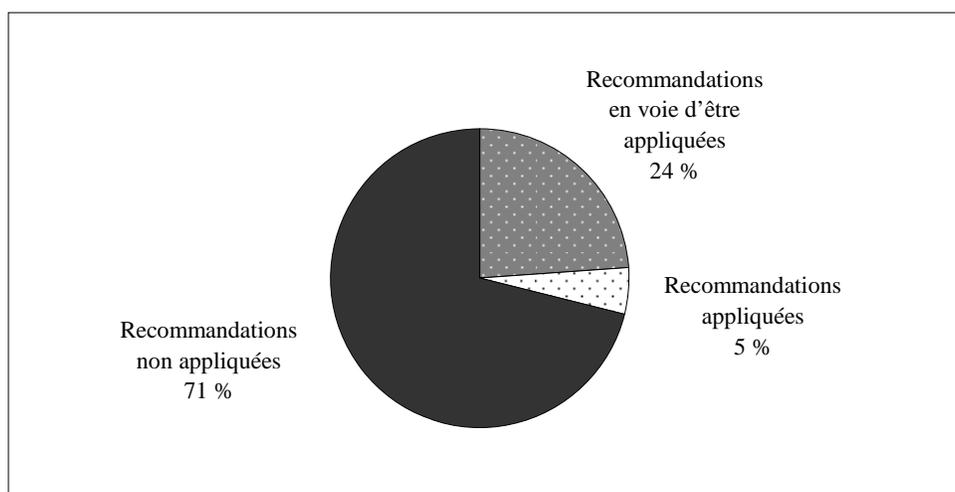
G. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

49. Comme il ressort de la figure 9, sur les 21 recommandations faites par le Comité au sujet des comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la

recherche (UNITAR) relatifs à l'exercice biennal 2004-2005⁸, 1 (5 %) avait été appliquée, 5 (24 %) étaient en voie d'être appliquées et 15 (71 %) n'avaient pas été appliquées. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

Figure 9

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



Comme il ressort du tableau 10, le taux d'exécution était faible dans la plupart des domaines, dont le programme de cours par correspondance, la gestion des programmes, les technologies de l'information et des communications et la prévention et la gestion de la fraude.

Tableau 10

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2004-2005, par grand domaine

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Montants à provisionner au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite | 1 | 1 | 100 | — | — | — | — | — | — | — |

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5D (A/61/5/Add.4)*, chap. II.

| | Nombre de recommandations | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | | |
|---|---------------------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|---|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | |
| États financiers | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Programme de cours par correspondance | 1 | – | – | – | – | 1 | 100 | – | – |
| Gestion de la trésorerie | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Gestion des ressources humaines | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Gestion des programmes | 8 | – | – | 1 | 13 | 7 | 87 | – | – |
| Technologies de l'information et des communications | 1 | – | – | – | – | 1 | 100 | – | – |
| Prévention et gestion de la fraude | 7 | – | – | 1 | 14 | 6 | 86 | – | – |
| Total | 21 | 1 | 5 | 5 | 24 | 15 | 71 | – | – |

50. Le Comité s'est dit préoccupé par le fait que dans quatre domaines, l'Administration n'avait appliqué aucune de ses recommandations (voir tabl. 10). Il a toutefois noté que l'Administration avait indiqué que des comités avaient été créés et du personnel désigné en vue de l'application de 12 des 15 recommandations non appliquées. S'agissant des trois autres recommandations, l'Administration n'avait pu produire ni les accords révisés relatifs au programme de cours par correspondance qui étaient censés être conclus, ni de nouvelles règles relatives aux conditions de participation à son programme de formation de base, ni de stratégie pour la collecte de fonds.

H. Programme des Nations Unies pour l'environnement

51. Comme il ressort de la figure 10, sur les 26 recommandations faites par le Comité au sujet des comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) relatifs à l'exercice biennal 2004-2005⁹, 20 (77 %) avaient été appliquées et 6 (23 %) étaient en voie de l'être. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité n'a pas validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5H* (A/61/5/Add.8), chap. II.

Figure 10
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble

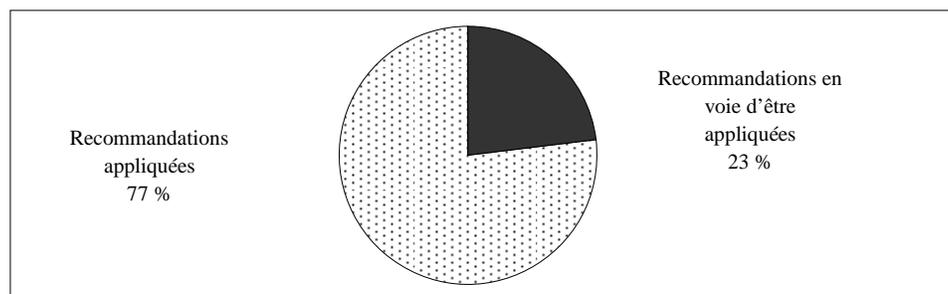


Tableau 11
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2004-2005, par grand domaine

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|--|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Normes comptables du système des Nations Unies | 5 | 4 | 80 | 1 | 20 | – | – | – | – | – |
| Teneur des états financiers | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Gestion des fonds | 6 | 6 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Budgétisation axée sur les résultats | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – | – |
| Biens durables | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Services de consultants | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Gestion des ressources humaines | 4 | 1 | 25 | 3 | 75 | – | – | – | – | – |
| Fonds d'affectation spéciale inactifs | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Achats | 4 | 3 | 75 | 1 | 25 | – | – | – | – | – |
| Coordination interinstitutions | 2 | 2 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | 26 | 20 | 77 | 6 | 23 | – | – | – | – | – |

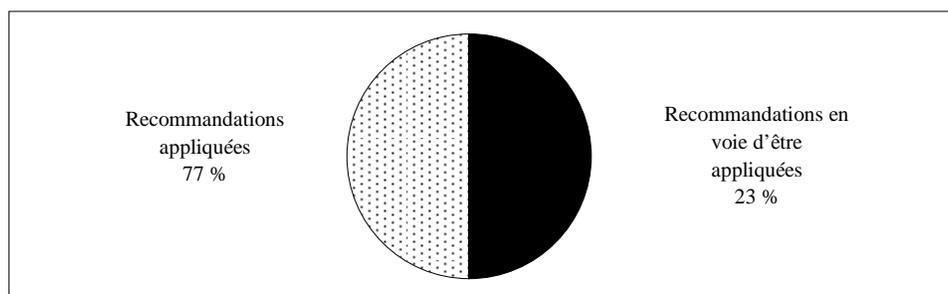
I. Fonds des Nations Unies pour la population

52. Comme l'indique la figure 11, sur les 42 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

relatifs à l'exercice biennal 2004-2005¹⁰, 21 (50 %) avaient été appliquées et 21 (50 %) étaient en voie de l'être. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité n'a pas validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

Figure 11

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes du Fonds des Nations Unies pour la population relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



53. Comme il ressort du tableau 12, le taux d'application était relativement faible dans les cinq domaines suivants : questions financières, gestion des achats et des contrats, gestion axée sur les résultats, Division des services de contrôle interne et gestion des ressources humaines.

Tableau 12

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005, par grand domaine

| | Nombre de recommandations | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|---------------------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Questions financières | 3 | 1 | 33 | 2 | 67 | – | – | – | – |
| Technologies de l'information et des communications | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Dépenses de programme et dépenses diverses | 10 | 8 | 80 | 2 | 20 | – | – | – | – |
| Gestion des achats et des contrats | 9 | 3 | 33 | 6 | 67 | – | – | – | – |
| Gestion axée sur les résultats | 2 | – | – | 2 | 100 | – | – | – | – |
| Rapports aux donateurs | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |

¹⁰ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5G (A/61/5/Add.7), chap. II.

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Services communs | 1 | 1 | 100 | | – | – | – | – | – | – |
| Division des services de contrôle interne | 3 | 1 | 33 | | 2 | 67 | – | – | – | – |
| Gestion des ressources humaines | 9 | 4 | 44 | | 5 | 56 | – | – | – | – |
| Gestion du matériel | 2 | 2 | 100 | | – | – | – | – | – | – |
| Cas de fraude avérée ou présumée | 1 | 1 | 100 | | – | – | – | – | – | – |
| Total | 42 | 21 | 50 | | 21 | 50 | – | – | – | – |

54. Dans les domaines de la gestion des achats et des contrats, ainsi que de la gestion des ressources humaines, 11 recommandations sur 18 étaient en voie d'être appliquées. En ce qui concerne l'observation selon laquelle les règles régissant l'acceptation de dons par le personnel de la Section des services d'achats n'étaient pas conformes à la réglementation de l'ONU, le FNUAP a indiqué que le texte serait dûment modifié à l'occasion de la prochaine mise à jour, prévue pour l'été 2007. S'agissant du fait que beaucoup de bons de commande de faible valeur n'avaient pas été entrés dans les temps dans le système Atlas, l'Administration a indiqué que le FNUAP était en train de mettre au point un dispositif de recherche qui permettrait de mesurer l'ampleur du problème. Le FNUAP suivait la présentation des plans d'achat des bureaux de pays et s'assurait, par l'intermédiaire du Comité de l'établissement des postes, que la recommandation relative au financement des postes était bien appliquée.

55. Concernant l'écart entre les comptes interfonds FNUAP-PNUD, l'Administration a expliqué que le PNUD s'occupait de rapprocher les montants. Concernant les ajustements relatifs à l'indemnité pour frais d'études, toute l'information n'avait pas encore été transférée dans Atlas, et l'Administration a indiqué qu'elle faisait le nécessaire pour que les problèmes d'interface entre IMIS et Atlas soient réglés.

56. L'Administration a indiqué que le FNUAP comptait renforcer la Division des services de contrôle interne pour que l'information financière puisse être dûment contrôlée.

J. Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

57. Comme il ressort de la figure 12, sur les 18 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) relatifs à l'exercice biennal 2004-2005, 17 (78 %) avaient été appliquées, 3 (17 %) étaient en voie d'être appliquées et 1 (5 %) n'avait pas été appliquée. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité n'a pas validé

l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

Figure 12

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble

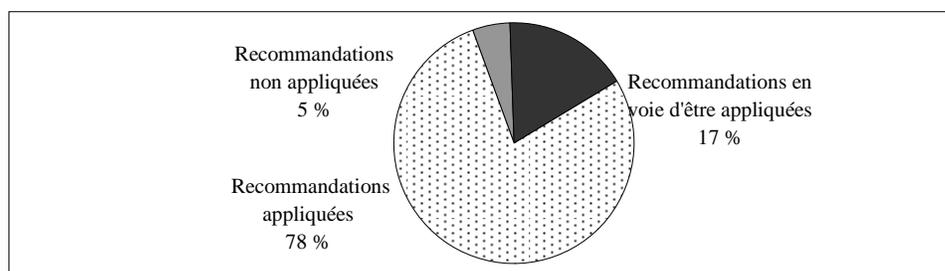


Tableau 13

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005, par grand domaine

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Normes comptables du système des Nations Unies | 1 | 100 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Teneur des états financiers | 1 | – | – | – | – | – | 1 | 100 | – | – |
| Inscriptions au compte de profits et pertes | 1 | 100 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Gestion des programmes | 5 | 80 | 4 | 80 | 1 | 20 | – | – | – | – |
| Gestion des fonds | 2 | 50 | 1 | 50 | 1 | 50 | – | – | – | – |
| Biens durables | 4 | 100 | 4 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Gestion des ressources humaines | 3 | 100 | 3 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Technologies de l'information et des communications | 1 | – | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Total | 18 | 78 | 14 | 78 | 3 | 17 | 1 | 5 | – | – |

58. Au paragraphe 25 de son rapport (A/61/5/Add.8, chap. II), le Comité a recommandé que l'Administration effectue un inventaire des biens consommables à la fin de l'exercice biennal et en rende compte dans les états financiers, comme le prescrit l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables. L'Administration a indiqué que le paragraphe 49 des Normes, relatif aux avoirs autres que le matériel

durable, ne s'appliquait pas. Jugeant cette interprétation incompatible avec l'alinéa iv) du paragraphe 49, selon lequel les avoirs sur lesquels l'information doit porter sont notamment « [l]es éléments d'actif divers, comprenant notamment les stocks (autres que le matériel durable, le mobilier et les véhicules automobiles), et les charges comptabilisées d'avance », le Comité a déterminé que la recommandation n'avait pas été appliquée.

K. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

59. Comme il ressort de la figure 13, sur les 30 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relatifs à l'exercice biennal 2004-2005, 19 (63 %) avaient été appliquées, 10 (33 %) étaient en voie d'être appliquées et 1 (4 %) n'avait pas été appliquée. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

Figure 13

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble

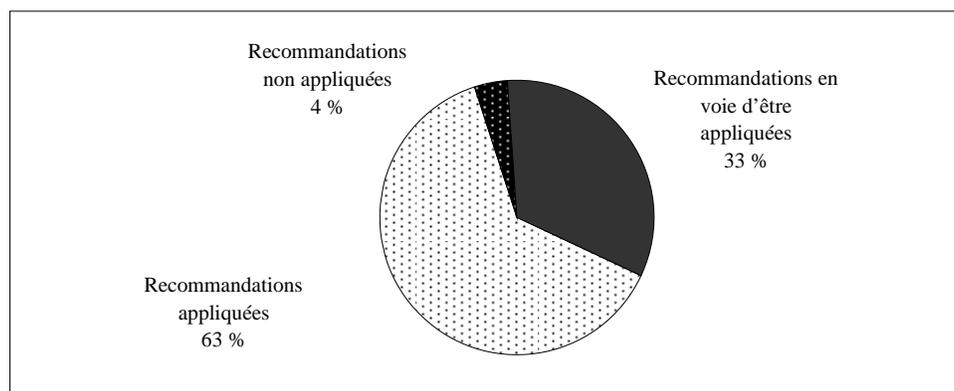


Tableau 14

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2004-2005, par grands domaines

| | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|--|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |

| | Nombre de recommandations | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | | |
|---|---------------------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|----------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | |
| Contributions | 4 | 1 | 25 | 3 | 75 | – | – | – | – |
| Recettes accessoires | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Dépenses | 2 | 2 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Avances à recouvrer | 3 | 3 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Engagements non réglés | 1 | – | – | – | – | 1 | 100 | – | – |
| Trésorerie et comptes bancaires | 3 | 1 | 34 | 2 | 66 | – | – | – | – |
| Montants à provisionner | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Biens durables | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Inscriptions au compte de profits et pertes | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Achats | 4 | 3 | 75 | 1 | 25 | – | – | – | – |
| Prévention de la fraude dans le domaine informatique | 6 | 4 | 67 | 2 | 33 | – | – | – | – |
| Division de l'analyse des politiques et des relations publiques | 2 | 1 | 50 | 1 | 50 | – | – | – | – |
| Total | 30 | 19 | 63 | 10 | 33 | 1 | 4 | – | – |

60. Au paragraphe 66 de son rapport (A/61/5/Add.9, chap. II), le Comité a recommandé que les auditeurs externes des dépenses d'exécution nationale fassent explicitement référence aux normes comptables des Nations Unies pour garantir que les dépenses vérifiées comprennent les décaissements et les engagements non réglés. L'Administration a répondu que les dépenses relatives aux projets réalisés en exécution nationale étaient enregistrées selon la méthode de la comptabilité de caisse, suivant les procédures du PNUD, et que les audits de ces projets continueraient donc d'être effectués sur la base des décaissements apparaissant dans les rapports de synthèse pertinents.

61. Le Comité a décidé qu'il garderait la question à l'examen pendant le cycle d'audits en cours.

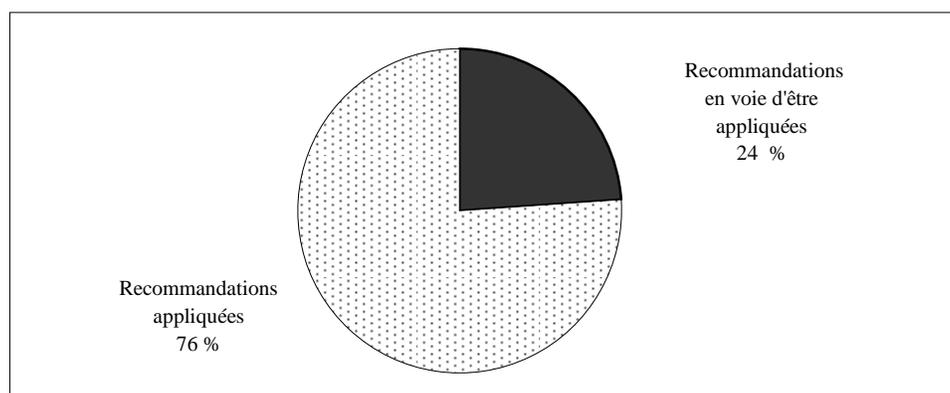
L. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

62. Comme il ressort de la figure 14, sur les 33 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda

relatifs à l'exercice biennal 2004-2005¹¹, 25 (76 %) avaient été appliquées et 8 (24 %) étaient en voie de l'être. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

Figure 14

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



63. Le Comité a noté que le taux d'application de ses recommandations concernant la gestion des ressources humaines était relativement bas, comme il ressort du tableau 15.

Tableau 15

État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2004-2005, par grands domaines

| | Nombre de recommandations | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|---------------------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Comptes débiteurs | 2 | 2 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| La stratégie de fin de mandat et sa mise en œuvre | 2 | 2 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Régime d'aide judiciaire | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Frais de défense | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Suivi du comportement professionnel | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Matériel durable | 2 | 2 | 100 | – | – | – | – | – | – |

¹¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5K (A/61/5/Add.11)*, chap. II.

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|------------------------------------|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Gestion des achats et des contrats | 12 | 11 | 92 | 1 | 8 | – | – | – | – | – |
| Gestion des ressources humaines | 9 | 4 | 44 | 5 | 56 | – | – | – | – | – |
| Informatique et télématique | 2 | 2 | 100 | – | – | – | – | – | – | – |
| Fraude et présomption de fraude | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – | – |
| Total | 33 | 25 | 76 | 8 | 24 | – | – | – | – | – |

64. Le Tribunal a indiqué que les recommandations relatives à la gestion des ressources humaines qui étaient en cours de mise en œuvre portaient sur les points suivants : a) recours au personnel temporaire (autre que pour les réunions), b) taux de vacance de postes, c) indemnité pour frais d'études, d) congé dans les foyers et e) appréciation du comportement professionnel. Entre autres mesures, il avait créé un comité chargé d'évaluer le recours au personnel temporaire (autre que pour les réunions), fait des efforts pour réduire le taux de vacance de postes, mis à jour l'information relative à l'indemnité pour frais d'études contenue dans le Système de gestion du personnel des missions, complété les dossiers relatifs aux demandes de congé dans les foyers et organisé des activités de formation à l'utilisation du e-PAS.

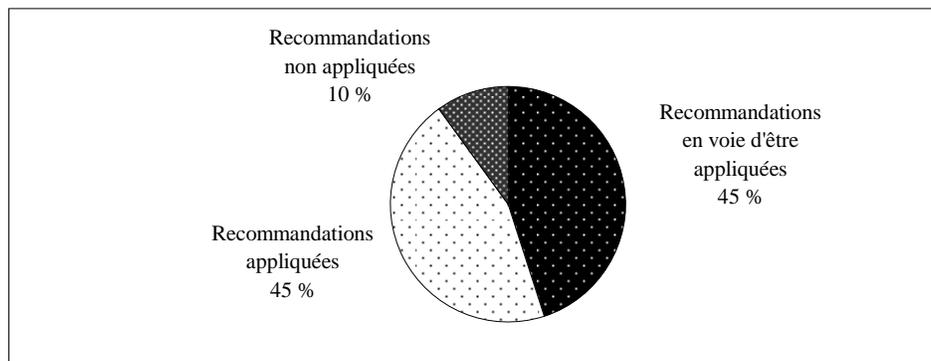
65. Le Tribunal a indiqué qu'il était en train de mettre en place un dispositif de budgétisation axée sur les résultats mais que pour mener l'opération à son terme, il aurait besoin de plus de ressources et devrait mener des activités de formation.

M. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

66. Comme il ressort de la figure 15, sur les 11 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie relatifs à l'exercice biennal 2004-2005¹², 5 (45 %) avaient été appliquées, 5 (45 %) étaient en voie d'être appliquées et 1 (10 %) n'avait pas été appliquée. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5L* (A/61/5/Add.12), chap. II.

Figure 15
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



67. Comme il ressort du tableau 16, le taux d'application des recommandations était relativement faible dans deux domaines : taux de change et gestion des ressources humaines.

Tableau 16
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2004-2005, par grand domaine

| | Nombre de recommandations | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---|---------------------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Vue d'ensemble de la situation financière | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Information relative aux variations des taux de change | 1 | – | – | – | – | – | – | 1 | 100 |
| Charges constatées d'avance | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Stratégie de fin de mandat | 1 | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Indemnités versées au personnel | 2 | 1 | 50 | 1 | 50 | – | – | – | – |
| Bilinguisme | 1 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---------------------------------|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Locaux de Sarajevo | 1 | 1 | 100 | | – | – | – | – | – | – |
| Gestion des ressources humaines | 2 | – | – | | 2 | 100 | – | – | – | – |
| Total | 11 | 5 | -45 | | 5 | 45 | – | – | 1 | 100 |

68. Le Tribunal a indiqué que comme suite à la recommandation du Comité concernant la gestion des ressources humaines, il continuerait à s'efforcer de recruter et de promouvoir des femmes et de parvenir à une représentation équitable des États Membres.

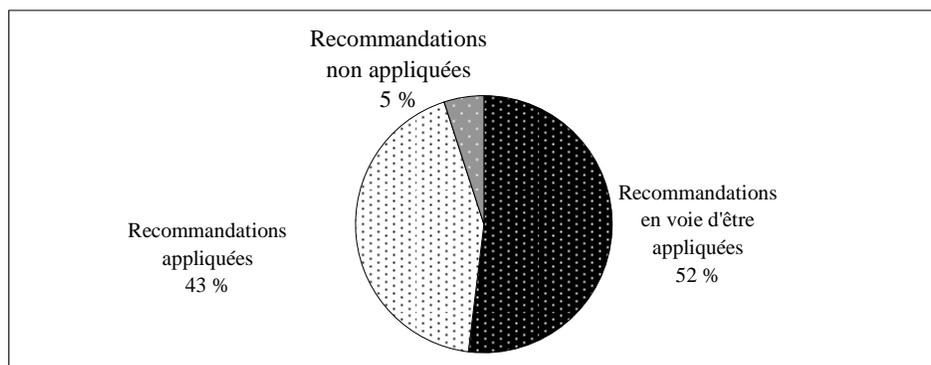
69. Le Comité ayant exprimé des préoccupations quant à la capacité du Tribunal d'honorer ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, le Tribunal avait demandé des fonds au titre des prestations relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, demande dont était saisie la Cinquième Commission de l'Assemblée générale (voir A/61/730). Le Tribunal était aussi en train de mettre la dernière main à un document abordant toutes les questions de succession. Des échanges avaient eu lieu à ce sujet entre un groupe de travail du Conseil de sécurité et les deux tribunaux (le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda). Un état des incidences financières devait être présenté à l'Assemblée à la session qu'elle tiendrait à l'automne de 2007.

N. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

70. Comme il ressort de la figure 16, sur les 21 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies relatifs à l'exercice biennal 2004-2005¹³, 9 (43 %) avaient été appliquées, 11 (52 %) étaient en voie d'être appliquées et 1 (5 %) était dépassée. Comme il est indiqué dans l'introduction du présent document, sous « Champ couvert et méthode suivie », le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations qui est présentée ci-dessous.

¹³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 9* (A/61/9), chap. II.

Figure 16
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 : vue d'ensemble



71. Le Comité a noté que dans plusieurs domaines, toutes ses recommandations avaient été appliquées. Toutefois, comme il ressort du tableau 17, le taux d'application était relativement faible dans deux domaines : gestion des placements et administration de la Caisse.

Tableau 17
État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2004-2005, par grand domaine

| | Nombre de recommandations | | Appliquées | | En voie d'être appliquées | | Non appliquées | | Dépassées | |
|---------------------------------------|---------------------------|-------------|------------|-------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Évaluation actuarielle | 1 | 100 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Organisation des fonctions comptables | 1 | 100 | 1 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Cotisations à recevoir | 1 | – | – | – | – | – | – | – | 1 | 100 |
| Rapprochements bancaires | 1 | – | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Gestion des placements | 7 | 43 | 3 | 43 | 4 | 57 | – | – | – | – |
| Administration de la Caisse | 7 | 33 | 2 | 33 | 5 | 83 | – | – | – | – |
| Informatique et télématique | 2 | 100 | 2 | 100 | – | – | – | – | – | – |
| Gestion de la performance | 1 | – | – | – | 1 | 100 | – | – | – | – |
| Total | 21 | 43 | 9 | 43 | 11 | 52 | – | – | 1 | 5 |

72. La gestion des placements et l'administration de la Caisse étaient des questions particulièrement préoccupantes, car elles représentaient 14 des 21 recommandations faites par le Comité dans son rapport sur les comptes de l'exercice biennal 2004-2005 et 9 des 11 recommandations en voie d'être appliquées.

73. Le Service de la gestion des placements a indiqué qu'une étude détaillée sur la gestion actif-passif était en train d'être réalisée et que le rapport final serait présenté au Comité mixte en juillet 2007. Il a également indiqué qu'il était en train d'acquiescer un nouveau système de gestion des ordres.

IV. Remerciements

74. Le Comité tient à remercier les organismes des Nations Unies et leur personnel pour la coopération et l'assistance qu'ils ont apportées à ses équipes à l'occasion de l'élaboration du présent rapport.

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires
aux comptes des Nations Unies
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

29 juin 2007

Note : Les membres du Comité des commissaires aux comptes représentant les Philippines et l'Afrique du Sud n'ont signé que la version originale anglaise du présent rapport; le membre du Comité représentant la France en a signé les versions anglaise et française.